



## Le St-U spécial

Mardi 20 août 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

### **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**Avis public** est, par les présentes donné :

**QUE** le conseil municipal sera saisi à sa séance extraordinaire du 3 septembre 2019 débutant à 19 h à la salle du conseil située au 427C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone Fo-8, sur le lot 5 387 103, rendre conforme la superficie du lot afin de pouvoir être constructible. La superficie du lot aura 39 238.6 mètres carrés au lieu de 40 000 mètres carrés tel que prescrit à la sous-section 4.4.2 du règlement de lotissement numéro 218. La dérogation sera de 761.4 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 20 août 2019

---

Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**Avis public** est, par les présentes donné :

**QUE** le conseil municipal sera saisi à sa séance extraordinaire du 3 septembre 2019 débutant à 19 h à la salle du conseil située au 427C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone Fo-8, sur le lot 5 389 146, rendre conforme la superficie du lot afin de pouvoir être constructible. La superficie du lot aura 38 844.5 mètres carrés au lieu de 40 000 mètres carrés tel que prescrit à la sous-section 4.4.2 du règlement de lotissement numéro 218. La dérogation sera de 1 155.5 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 20 août 2019



Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**MERCI DE VOTRE CIVISME**

**Malheureusement, nous déplorons que plusieurs parterres, aménagements paysagers et installations dans les parcs soient saccagés. Nous avons donc pris la décision de mettre sous surveillance certains lieux.**

**Nous demandons la collaboration de tous (parents et enfants) afin que les efforts mis pour embellir notre municipalité ne soient pas faits en vain.**